

**CENTRALE NANTES**



## **Offre tarifaire**

*Emise le:* mercredi 14 décembre 2016

*Offre valable un mois à compter de sa date d'émission*

*Votre contact:* Alexis SORET - Commercial Europcar Atlantique  
Loire Atlantique, Saint Nazaire, La Baule et Pornic



# VU | Tarifs Entreprise 2016





**Europcar**  
moving your way

Prix HT en € - TVA 20%		Mensuel	Jr supp	Km supp	Franchises en € Net de Taxes (**)
Code acriss	Exemple de modèle	30 jrs	Par jour		
	Kilomètres inclus	3 750	125	Par km	Vol et Accident
VPIW	Kangoo	619	21	0,14	1 100
KPSW	Véhicule Sté	754	25	0,16	1 450
VPIA VPIB	Kangoo dble cabine Kangoo avec galerie	742	25	0,16	1 450
VMBW	Fourgon 5 m3	796	27	0,16	1 450
VGHW	Fourgon 10 m3	915	30	0,17	1 750
VGIW	Fourgon 12 m3	1 020	34	0,18	1 750
VGDX	Fourgon 12m3 double cabine	1 220	41	0,18	1 750
VYHW VMPW	Fourgon 14 m3 Pick-up double cabine	1 220	41	0,18	2 050
TMBW	Fourgon 20 m3	1 282	43	0,21	2 050
TMBZ	Fourgon 20 m3 Hayon	1 464	49	0,21	2 050
TPTW	Benne	1 147	38	0,22	2 050
TPDW	Benne double cabine	1 221	41	0,22	2 050

**Le véhicule doit être présenté dans une agence Europcar tous les 30 jours pour y être contrôlé**  
amené à insérer des coûts de transfert. Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter notre équipe commerciale.

Pour les opérations spéciales, au-delà de 3 véhicules, Europcar pourra être

✓ Inclus

VOS PRESTATIONS		ASSURANCES	
		CDW *	✓
		TW *	✓
		PAI	
		Assistance médicale	✓
		Couverture responsabilité civile conforme aux obligations légales	✓
		9,17€ par jr 1-3 jrs/ 8,27€ par jr 4-6 jrs/ 7,35€ par jr 7 à 9jrs / 6,43€ par jr 10jrs et +	
SERVICES			
	Liberté de restituer le véhicule dans toutes les agences de la ville de départ		✓
	Service "Louez ici - Laissez ailleurs"		Nous consulter
	To my Job Livraison ou reprise sur site	15 €	Par mouvement de 0 à 5 kms / Plus 1,50 € par km au-delà de 5 kms
EQUIPEMENTS			
	Conducteur additionnel	7,5 €	Par jour / Par conducteur avec un maximum de 7 jours facturés
	Jeune conducteur	30,0 €	Par jour / Par conducteur avec un maximum de 10 jours facturés
	SCE Supplément Coûts d'Exploitation	34 €	Par location et par période de 30 jours
	PFI Participation aux frais d'immatriculation	2,70 €	Avec un maximum de 10 jours facturés

**Retrouvez facilement dans nos annexes tous les détails de vos prestations grâce aux pictogrammes**

Les tarifs de nos prestations annexes sont modifiables sans préavis. Le détail est consultable en pièce jointe ou sur notre site Europcar.fr.

\* Les garanties, incluses ou optionnelles, ne couvrent pas les marchandises transportées dans les véhicules utilitaires



Prix HT en € - TVA 20%		Semaine (1)					Km supp	Franchises en € Net de Taxes (**)
		1 jr	2-6 jrs	7 jrs	8-14 jrs	15-29 jrs		
Code acress	Exemple de modèle	Par jour	Par jour	Par jour	Par jour	Par jour	Par km	Vol et Accident
	Kilomètres inclus	150	150	150	125	125		
VPIW	Kangoo	31	30	25	23	17	0,14	1 100
KPSW	Véhicule Sté	42	39	35	33	25	0,16	1 450
VPIA VPIS	Kangoo dble cabine Kangoo avec galerie	42	39	35	33	25	0,16	1 450
VMBW	Fourgon 5 m3	43	41	36	34	26	0,16	1 450
VGHW	Fourgon 10 m3	47	44	40	36	27	0,17	1 750
VGIW	Fourgon 12 m3	53	49	44	41	31	0,18	1 750
VGDX	Fourgon 12m3 double cabine	58	55	48	45	34	0,18	1 750
VYHW VMPW	Fourgon 14 m3 Pick-up double cabine	58	55	48	45	34	0,18	2 050
TMBW	Fourgon 20 m3	65	62	55	50	38	0,21	2 050
TMBZ	Fourgon 20 m3 Hayon	78	74	65	61	46	0,21	2 050
TPTW	Benne	63	60	53	50	38	0,22	2 050
TPDW	Benne double cabine	66	63	56	52	39	0,22	2 050

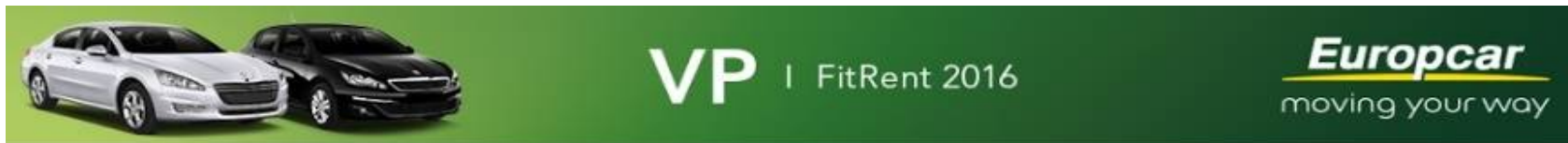
(1) Une remise de 15 % sur les tarifs publics sera appliquée le week-end.

Pour les opérations spéciales, au-delà de 3 véhicules, Europcar pourra être amené à insérer des coûts de transfert. Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter notre équipe commerciale.

VOS PRESTATIONS		ASSURANCES	
	Inclus	CDW *	✓
		TW *	✓
		PAI	9,17€ par jr 1-3 jrs/ 8,27€ par jr 4-6 jrs/ 7,35€ par jr 7 à 9jrs / 6,43€ par jr 10jrs et +
		Assistance médicale	✓
	Couverture responsabilité civile conforme aux obligations légales		✓
SERVICES			
	Liberté de restituer le véhicule dans toutes les agences de la ville de départ		✓
	Service "Louez ici - Laissez ailleurs"		Nous consulter
	To my Job Livraison ou reprise sur site	15 €	Par mouvement de 0 à 5 kms / Plus 1,50 € par km au-delà de 5 kms
EQUIPEMENTS			
	Conducteur additionnel	7,5 €	Par jour / Par conducteur avec un maximum de 7 jours facturés
	Jeune conducteur	30,0 €	Par jour / Par conducteur avec un maximum de 10 jours facturés
	SCE Supplément Coûts d'Exploitation	34 €	Par location et par période de 30 jours
	PFI Participation aux frais d'immatriculation	2,70 €	Avec un maximum de 10 jours facturés

Retrouvez facilement dans nos annexes tous les détails de vos prestations grâce aux pictogrammes





Les tarifs de nos prestations annexes sont modifiables sans préavis. Le détail est consultable en pièce jointe ou sur notre site Europcar.fr.



Prix HT en € - TVA 20%			Mensuel	Jr supp	Km supp	Franchises en € Net de Taxes (**)
Catégories	Code acress	Exemple de modèle	30 jrs	Par jour		
		<b>Kilomètres inclus</b>	<b>4 500</b>	<b>150</b>	<b>Par km</b>	<b>Vol et Accident</b>
Mini	MBMR	Peugeot 108   Fiat 500   Volkswagen Up   Renault Twingo	527	17,6	0,24	850
Economique	ECMR	Lancia Ypsilon   Renault Clio IV   Toyota Yaris hybride - Essence	557	18,6	0,25	850
	EDMR	Peugeot 208   Renault Clio IV   Nouveau Nissan Note - Diesel	586	19,5	0,25	850
Economique Elite	HCMR	Citroen DS3   Audi A1 - Gps, Bluetooth, Régulateur	597	19,9	0,27	1 250
Compacte	CDMR	Renault Mégane   Citroen C4   Skoda Rapid	597	19,9	0,27	1 250
	CDMD	Renault Mégane   Peugeot 308   Renault Captur - Gps, Bluetooth, Régulateur	681	22,7	0,30	1 350
	CDAR (1)	Renault Mégane   Citroen C4   Skoda Rapid - Boîte auto	739	24,6	0,30	1 350
Compacte Elite	DDMR	Volkswagen Golf 7   Audi A3   Citroen DS4   Mercedes Class A	739	24,6	0,30	1 350
Berline	SDMR	Opel Insignia   Volkswagen Passat   Citroen C5	739	24,6	0,30	1 350
	PDMR	Audi A4   Citroen DS5	885	29,5	0,33	1 550
	PDAR (1)	Mercedes Class C   Citroen DS5   BMW Serie 3 - Auto	1 256	41,9	0,38	1 650
Monospace	IMMR	Renault Scénic   Nissan Qashqai   Citroen C4 Picasso - 5 places	739	24,6	0,30	1 350
Saisonnier *	CRMR	Citroen Berlingo   Peugeot Partner   Renault Kangoo	597	19,9	0,27	1 250
	IWMR	Toyota Verso   Volkswagen Touran - 7 places	885	29,5	0,33	1 550
	IWAR (1)	Peugeot 5008   Volkswagen Touran - 7 places - Auto	1 256	41,9	0,38	1 650
	FVMR	Nissan Evalia   Ford Galaxy   Renault Grand Espace - 7 places	1 356	45,2	0,39	1 650
	LVMR	Mercedes Vito Combi - 9 places	1 456	48,5	0,40	1 650

\* Tarif non applicable du 15 juin au 31 Août et du 20 au 31 décembre (1) Conditions spécifiques pour les véhicules équipés de boîtes automatiques, se référer aux annexes.

Pour les opérations spéciales, au-delà de 3 véhicules, Europcar pourra être amené à insérer des coûts de transfert. Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter notre équipe commerciale.

VOS PRESTATIONS	ASSURANCES		
✓ Inclus	CDW	✓	
	TW	✓	
	PAI	✓	
	Assistance médicale	✓	
	Couverture responsabilité civile conforme aux obligations légales	✓	
SERVICES			
	Liberté de restituer le véhicule dans toutes les agences de la ville de départ	✓	
	Service "Louez ici - Laissez ailleurs"	50 €	
	To my Job Livraison ou reprise sur site	20 €	Par mouvement de 0 à 20 kms / Au-delà nous consulter
EQUIPEMENTS			
	Conducteur additionnel	✓	
	Jeune conducteur	50 €	Par conducteur
	GPS	30 €	Par location et par période de 30 jours
	SCE Supplément Coûts d'Exploitation	34 €	Par location et par période de 30 jours
	PFI Participation aux frais d'immatriculation	✓	

Retrouvez facilement dans nos annexes tous les détails de vos prestations grâce aux pictogrammes

Les tarifs de nos prestations annexes sont modifiables sans préavis. Le détail est consultable en pièce jointe ou sur notre site Europcar.fr.



Prix HT en € - TVA 20%			1 jr	2-5 jrs	6-7 jrs	8-14 jrs	15-29 jrs	Km supp	Franchises en € Net de Taxes (**)
Catégories	Code acress	Exemple de modèle	Par jour	Par jour	Par jour	Par jour	Par jour		
		Kilomètres inclus	250	250	250	250	250 max 3750 par location	Par km	Vol et Accident
Mini	MBMR	Peugeot 108   Fiat 500   Volkswagen Up   Renault Twingo	36	35	31	23	19	0,24	850
Economique	ECMR	Lancia Ypsilon   Renault Clio IV   Toyota Yaris hybride - Essence	37	36	32	24	20	0,25	850
	EDMR	Peugeot 208   Renault Clio IV   Nouveau Nissan Note - Diesel	39	38	34	26	22	0,25	850
Economique Elite	HCMR	Citroën DS3   Audi A1 - Gps, Bluetooth, Régulateur	43	42	36	28	24	0,27	1 250
Compacte	CDMR	Renault Mégane   Citroën C4   Skoda Rapid	43	42	36	28	24	0,27	1 250
	CDMD	Renault Mégane   Peugeot 308   Renault Captur - Gps, Bluetooth, Régulateur	47	46	39	33	28	0,30	1 350
	CDAR <sup>(1)</sup>	Renault Mégane   Citroën C4   Skoda Rapid - Boite auto	51	50	42	38	32	0,30	1 350
Compacte Elite	DDMR	Volkswagen Golf 7   Audi A3   Citroën DS4   Mercedes Class A	51	50	42	38	32	0,30	1 350
Berline	SDMR	Opel Insignia   Volkswagen Passat   Citroën C5	51	50	42	38	32	0,30	1 350
	PDMR	Audi A4   Citroën DS5	61	60	52	47	40	0,30	1 550
Monospace	IMMR	Renault Scénic   Nissan Qashqai   Citroën C4 Picasso - 5 places	51	50	42	38	32	0,30	1 350
Saisonnier **	CRMR	Citroën Berlingo   Peugeot Partner   Renault Kangoo	43	42	36	28	24	0,27	1 250
	IWMR	Toyota Verso   Volkswagen Touran - 7 places	61	60	52	47	40	0,33	1 550
	FVMR	Ford Galaxy   Renault Grand Espace - 7 places	110	104	91	76	65	0,38	1 650
	LVMR	Mercedes Vito Combi - 9 places	130	124	111	96	85	0,41	1 650
Business *	UDAR	Audi A5 Sportback	92	83	77	70	59	0,60	4 450
	LDAR	Mercedes Class E   Audi A6   BMW Serie 5	99	88	79	73	62	0,60	4 450
	FFAR	Audi Q5   BMW X3	101	90	81	76	64	0,60	2 500

\*\* Tarif non applicable du 15 juin au 31 Août et du 20 au 31 décembre (1) Conditions spécifiques pour les véhicules équipés de boîtes automatiques, se référer aux annexes.

Pour les opérations spéciales, au-delà de 3 véhicules, Europcar pourra être amené à insérer des coûts de transfert. Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter notre équipe commerciale.

## VOS PRESTATIONS

\* Hors catégories Business

✓ Inclus



## ASSURANCES

CDW ✓

TW ✓

PAI ✓

Assistance médicale ✓

Couverture responsabilité civile conforme aux obligations légales ✓

## SERVICES

Liberté de restituer le véhicule dans toutes les agences de la ville de départ ✓

Service "Louez ici - Laissez ailleurs" 35 €

Par mouvement

To my Job Livraison ou reprise sur site 15 €

Par mouvement de 0 à 5 kms / Plus 1,50 € par km au-delà de 5 kms

## EQUIPEMENTS

Conducteur additionnel 7,5 €

Par jour / Par conducteur avec un maximum de 7 jours facturés

Jeune conducteur 30,0 €

Par jour / Par conducteur avec un maximum de 10 jours facturés

SCE Supplément Coûts d'Exploitation 34 €

Par location et par période de 30 jours

PFI Participation aux frais d'immatriculation 2,70 €



Avec un maximum de 10 jours facturés



Retrouvez facilement dans nos annexes tous les détails de vos prestations grâce aux pictogrammes

Les tarifs de nos prestations annexes sont modifiables sans préavis. Le détail est consultable en pièce jointe ou sur notre site Europcar.fr.

## EQUIPEMENTS

		Prix HT 2016		Informations complémentaires
Conducteur Additionnel		9,17 €	Par jour	Par conducteur avec un maximum de 7 jours facturés
Jeune conducteur		30,83 €	Par jour	Par conducteur avec un maximum de 10 jours facturés
GPS		11,67 €	Par jour	Facturation maximum par location: 139,999 €
Restitution du GPS dans une agence différente		33,33 €	Par location	Restitution hors France métropolitaine non autorisée / Prix de la non restitution : 140€ ht
Siège BB		8,33 €	Par siège BB	Avec un maximum de 5 jours facturés/Prix de la non restitution :83,33 €
Réhausseur		4,17 €	Par réhausseur	Avec un maximum de 5 jours facturés/ Prix de la non restitution :41,66 €
Galerie / Barres de toit Véhicules de tourisme		29,17 €	Par location	Prix de la non restitution :125,42 €
Garantie Diesel		4,17 €	Par jour	Facturation maximum par location: 41,66 €/ Applicable uniquement sur :CDMR, CRMR, IMMR et SDMR
Garantie du modèle		16,67 €	Par location	Uniquement pour les locations de 1 à 29 jours / Sur demande en agence
Diabale		6,67 €	Par location	Avec un maximum de 3 jours facturés
Kit sangles + Couvertures		19,17 €	Par kit	Le kit est vendu et non loué.
Pneus neige Véhicules de tourisme		29,17 €	Par jour	Facturation maximum par location: 175 €/ Disponible de novembre à Avril dans les agences neige / Prix de la non restitution :543,48 €
Chaînes - Ski rack		14,58 €	Par jour	Facturation maximum par location: 43,75 €/ Disponible de novembre à Avril dans les agences neige / Prix de la non restitution : 141,67 €
Kit Sécurité		Gratuit		1 Gilet + 1 Triangle / Prix de la non restitution : 50 €

ONE WAY = Aller simple (le véhicule est restitué dans une agence différente de celle de départ.)

		Prix HT 2016		Information complémentaire
<u>SCE</u> Supplément coûts d'exploitation		34,00 €	Par location	Au départ d'un aéroport, d'une gare ou d'un relais
<u>PFI</u> Participation aux frais d'immatriculation		2,70 €	Par jour	Facturation maximum de 10 jours & par tranche de 30 jours
<u>HSS</u> Surcharge Période Estivale		9,00 €	Par jour	Facturation à partir de 4 jours de location & maximum 15 jours
Location de Véhicules utilitaires > 5m3 au départ de certaines agences		20,90 €	Par location	Agences concernées : Maillot, Berri, Parc des Princes, Italie, Bastille, Diderot, Etoile Foch, Invalides, Porte d'Orléans, Clichy
Participation écologique		De 6,67 €(véhicules de tourisme) à 10 €(véhicules prestige)	Par jour	(Facturation maximum 6 jours) Véhicules de tourisme automatiques et prestige

		Prix TTC ( net de taxe) 2016		Information complémentaire
No Show		50,00 €	Par location	
Frais de dossier pour la gestion des amendes		30,00 €	Par contravention	
Frais de traitement de dossier		60,00 €	Par location	En cas de dommages au véhicule
RSC Indemnité carburant		15,60 €	Par location	Plus prix au litre / En cas de restitution du véhicule sans le plein

Les tarifs de nos prestations annexes sont modifiables sans préavis. Le détail est consultable en pièce jointe ou sur notre site Europcar.fr.  
Tarifs spécifiques sur demande sur notre gamme SELECTION

### Codes internationaux de réservation (ACRISS)

Ces codes internationaux à quatre lettres vous permettent de connaître rapidement la taille et le type de véhicule que vous réservez, le nombre de portes, le type de transmission ainsi que la présence ou non de l'air conditionné.

Catégorie	Type	Transmission	Air Conditionné
M Mini E Economique C Compacte I Intermédiaire F Grande Routière S Routière P Confort	B 2 Portes C 2/4 Portes D 4 Portes S Sport R Loisir M Monospace W Familiale V Van 6 & +	A Automatique M Manuelle	R Oui
<p>La souscription de la SLDW permet le rachat total de la franchise sur les véhicules de tourisme. (Voir Prestations Annexes)</p>			

### Exemples de véhicules de tourisme standards et franchises non rachetables en cas de souscription à la CDW, à la SCDW et/ou à la TW

	Niveau	Code ACRISS	Modèles	Domages (CDW) Net de Taxes*	Vol (TW) Net de Taxes*	Plafond de responsabilité Net de Taxes*
ECONOMIQUE	II	MBMR	Renault Twingo AC	850	850	13 036
	II	ECMR	Volkswagen polo AC	850	850	13 036
	II	EDMR	Renault Clio IV / Peugeot 208	850	850	13 036
COMPACTE	III	CDMR	Renault Mégane/ Peugeot 308	1250	1250	16 744
	III	CXMR	Renault Mégane/ Peugeot 308 avec pneus neige	1250	1250	16 744
	III	CRMR	Citroen Berlingo AC, Peugeot Partner AC, Renault Kangoo AC	1250	1250	16 744
	III	DXMR	Citroen Berlingo AC, Peugeot Partner AC, Renault Kangoo AC avec pneus neige	1250	1250	16 744
	V	CDAR	Mercedes class A BVA AC, VW Golf VII BVA AC,	1350	1350	23 920
	V	IDMR	Audi A3 AC, BMW Serie 1 AC, Volvo C30 AC	1350	1350	20 332
FAMILIALE	V	IMMR	Citroën C4 Picasso / Peugeot 3008	1350	1350	23 920
	VI	IMAR	Mercedes Class B BVA, Citroen C4 Picasso BVA 5 pl	1550	1550	33 488
	VI	IWMR	VW Touran / Nissan Qashqai+2	1550	1550	33 488
	VI	IXMR	VW Touran / Nissan Qashqai+2 avec pneus neige	1550	1550	33 488
	VI	IWAR	Citroen C4 Picasso BVA AC, Ford C-max BVA AC, Mercedes Classe B BVA AC 7 pl	1650	1650	33 488
	VII	FVMR	VW Sharan / Ford Galaxy	1650	1650	33 488
	VIII	FVAR	Mercedes Viano 8 Places BVA AC, Seat Alhambra BVA AC	1650	1650	35 880
	VIII	PVMR	Mercedes Vito 9 pl AC, Renault Trafic 9 pl AC, Volkswagen Combi 9 pl AC	1650	1650	35 880
BERLINE	V	SDMR	VW Passat / Peugeot 508	1350	1350	23 920
	V	SXMR	Peugeot 407 AC, Renault Laguna AC, Volkswagen Passat AC avec pneus neige	1350	1350	23 920
	VI	PDMR	Audi A4 AC, BMW 320D AC, Mercedes C220 AC	1550	1550	33 488
	VII	PDAR	BMW 320D BVA AC, Mercedes C220 BVA AC, Volvo S80 BVA AC	1650	1650	33 488

\* selon l'article 256 du Code Général des Impôts

## Exemples de véhicules utilitaires standards et franchises non rachetables en cas de souscription à la CDW et/ou à la TW

Niveau	Code ACRISS	Modèles	Dommages (CDW) Net de Taxes*	Vol (TW) Net de Taxes*	Plafond de responsabilité Net de Taxes*
I	VPIW	PEUGEOT PARTNER, RENAULT KANGOO AVEC ET SANS GIRAFON, FIAT DOBLO, CITROEN BERLINGO	1 100	1 100	16 744
II	KPSW	PEUGEOT 207 AFFAIRES	1 450	1 450	23 920
II	VPIA	RENAULT KANGOO DOUBLE CABINE	1 450	1 450	23 920
II	VMBW	MERCEDES VITO 5M3,VW T5, RENAULT TRAFIC 5M3	1 450	1 450	23 920
II	VMIW	RENAULT MASTER 8M3, FORD TRANSIT 300, M VITO LONG SURELEVES OU EXTRALONGS, CITROEN JUMPER 8M3	1 450	1 450	23 920
II	VGHW	RENAULT MASTER, FIAT DUCATO, CITROEN JUMPER, MERCEDES SPRINTER 308 CDI,	1 750	1 750	28 704
III	VGIW	IVECO DAILY 12M3, RENAULT MASTER 12M3	1 750	1 750	28 704
III	VGDx	IVECO DAILY 12M3 7 PLACES	1 750	1 750	28 704
IV	VYHW	RENAULT MASTER 14M3, MERCEDES SPRINTER 311 CDI	2 050	2 050	32 292
IV	VMPW	MAZDA BT 50	2 050	2 050	32 292
IV	TMBW	IVECO DAILY 20M3	2 050	2 050	32 292
IV	TMBZ	IVECO DAILY 20M3 HAYON	2 050	2 050	32 292
IV	TMSZ	MERCEDES SPRINTER 20M3 HAYON, PORTE LATERALE	2 050	2 050	32 292
IV	TPDW	IVECO DAILY DC BENNE, MITSUBISHI CANTER DC BENNE	2 050	2 050	32 292
IV	TPTW	IVECO DAILY BENNE, IVECO BENNE AVEC COFFRE, MITSUBISHI CANTER BENNE	2 050	2 050	32 292
V	VMFW	VOLKSWAGEN LT32 FRIGORIFIQUE 8M3, IVECO 35C15 9M3	1 800	1 800	23 920
VI	VYFW	VOLKSWAGEN LT46 FRIGORIFIQUE 12-14 M3, IVECO 35C15 12M3	2 100	2 100	32 292
VI	VYFZ	VOLKSWAGEN LT46 FRIGORIFIQUE 12-14 M3 AVEC HAYON	2 100	2 100	32 292

\*selon l'article 256 du Code Général des Impôts

Les assurances ne couvrent pas les marchandises transportées dans les véhicules utilitaires.

Certains véhicules peuvent ne pas être disponibles dans toutes les agences.

Montants communiqués à titre indicatif: les franchises applicables sont celles des tarifs publics en vigueur et sont modifiables sans préavis.



Entre la société Europcar France, Société par Actions Simplifiée, au capital de 10 880 000 Euros, ci-après désignée EUROPCAR, dont le Siège Social est Batiment L - Parc d'Affaires "Le Val Saint Quentin" 2 rue René Caudron, 78960 Voisins-le-Bretonneux, représentée par : Alexis SORET

ET l'Association des Centraliens de Nantes ci-après désignée le Bénéficiaire, représentée par : **M. Gilles-Emmanuel BERNARD, en qualité de Président de l'Association des Centraliens de NANTES**

il a été convenu ce qui suit.

### 1. VALIDITE DE L'ADHESION AUX TARIFS ENTREPRISES

L'adhésion du Bénéficiaire aux TARIFS ENTREPRISES EUROPCAR prend effet à compter de la remise du présent document, contresigné par la Direction Commerciale Europcar. La radiation des TARIFS ENTREPRISES EUROPCAR et la perte du bénéfice des conditions accordées par la présente adhésion interviendront de plein droit des réception de la notification qui en sera faite par Europcar au moyen de son choix dans les cas suivants :

- |   |  |
|---|--|
| ◆ Engagement de chiffre d'affaires annuel       | ◆ Accidents aux torts répétés des conducteurs du Bénéficiaire. |
| ◆ Au 1er impayé, même immédiatement régularisé. | ◆ Non respect des conditions générales de location.            |

L'exercice de ce droit sera exclusif de tout dédommagement, ce qu'acceptent expressément les deux parties.

### 2. DUREE DE VALIDITE DU TARIF

La révision des conditions tarifaires annexées ne pourra intervenir qu'au terme de la période de validité qui y figure. Il en sera de même pour toute grille tarifaire ultérieure. Toute application au delà de son échéance ne peut en aucun cas être considérée comme la reconduction du tarif initial (ou de tout tarif postérieur), sauf confirmation préalable et écrite d'Europcar.

Le Bénéficiaire sera avisé de la date d'effet et des conditions de tout nouveau tarif, par envoi postal et bénéficiera du tarif précédemment accordé jusqu'à la dite date de prise d'effet.

### 3. CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS ENTREPRISES

- ◆ Réservation obligatoire 2 heures au moins avant le départ en précisant le Numéro "Contract" attribué au Bénéficiaire.
- ◆ Un document Contract Europcar et une preuve d'appartenance du locataire à l'entité du Bénéficiaire doivent être présentés au départ du véhicule.
- ◆ Le Bénéficiaire s'interdit expressément de permettre l'application de ces tarifs à toute personne autre que ses employés sous peine de radiation immédiate et de dommages et intérêts envers Europcar. Il s'oblige de même à défendre et indemniser Europcar de toute demande, action ou réclamation qui serait formée à son encontre en cas de non respect de la présente clause.
- ◆ Le véhicule doit être pris et restitué pendant les heures d'ouverture de l'agence Europcar.
- ◆ En cas de dommages occasionnés au véhicule ou de vol de ce dernier, un montant forfaitaire variable reste à la charge du locataire dans les conditions précisées aux conditions générales de location.
- ◆ Les conditions détaillées de chaque tarif sont jointes aux tarifs annexés.

◆ L'application des **TARIFS ENTREPRISES** est soumise au strict respect des conditions ci-dessus définies et des conditions générales de location Europcar en vigueur, jointes à ce document. Les conditions générales de location Europcar sont modifiables sans préavis. Merci d'en prendre précisément connaissance, d'en informer les collaborateurs de votre société et de nous les retourner signées avec le présent formulaire.

### 4. LOCATIONS EN FRANCE METROPOLITAINE TARIFS ENTREPRISES

Europcar offre au Bénéficiaire les tarifs nets indiqués en annexe sur l'ensemble de son réseau de France métropolitaine.

### 5. LOCATIONS HORS DE FRANCE METROPOLITAINE

Les TARIFS ENTREPRISES permettent au Bénéficiaire d'accéder à des conditions tarifaires spéciales dans les principaux pays du réseau Europcar. Consulter les services de réservation Europcar pour en connaître le détail : [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr)

**SOCIETE : L'Association des Centraliens de Nantes**  
**TARIFS APPLICABLES JUSQU'AU : 31 / 12 / 2017**

CODES TARIFS VP :

VU:

CODE AC:

Fait en deux exemplaires le jeudi 19 janvier 2017 à Orvault

*Lu et approuvé* Le BENEFCIAIRE

Lu et approuvé EUROPCAR

Signature et cachet

Signature et cachet

En vous confiant ce véhicule, Europcar France et son réseau franchisé s'engagent envers vous et vous vous engagez en retour sous les conditions générales contractuelles qui vous sont exposées ci-après, sous réserve des cas de force majeure tels que définis par l'article 1148 du Code civil. Toute dérogation à ces conditions doit faire l'objet d'un accord préalable et écrit du Loueur.

## 1 - DEFINITIONS ET NOTIONS GENERALES

Les différentes notions auxquelles font référence les présentes conditions devront être interprétées au regard de la Recommandation 96-02 de la Commission des Clauses Abusives et du droit commun applicable aux contrats de louage (article 1713 et suivants du Code civil). Le contrat de location est conclu intuitu personae et ne saurait faire l'objet d'une cession.

**"Vous", "le Locataire"** désigne le (les) conducteur(s) et le (les) payeur(s) mentionnés sur le contrat de location et signataires de celui-ci qui ont la qualité de locataire.

**"Nous", "le Loueur"** désigne la société Europcar France ou l'un de ses franchisés, dont la raison sociale figure sur le contrat de location.

Europcar France est une Société par Action Simplifiée au capital de 10 880 000 euros dont le siège social est situé 2, rue René Caudron – Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » Bat. L – Voisins-le-Bretonneux (78960), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 303 656 847.

**"le Véhicule"** désigne une Voiture Particulière ou un Véhicule Utilitaire que nous vous louons pour la durée convenue du contrat de location.

**"Dommages"**: est considéré comme dommage, tout dégât survenu au Véhicule hors Bris de Glace et crevaison des pneumatiques.

**"Bris de Glace"** dommages de toute nature (hormis le fait volontaire du Locataire ou des personnes dont il répond) causés au pare-brise, vitres latérales, coulissantes et arrières ainsi qu'aux optiques, rétroviseurs et phares indépendamment d'un autre sinistre.

**"Vol"**: est assimilé au vol du véhicule : le vandalisme, le vol d'accessoires et la tentative de vol.

**"Le Territoire"** désigne les pays dans lesquels la circulation du véhicule loué est autorisée, à savoir : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne (hors îles et enclaves Ceuta et Melilla), Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

La circulation du Véhicule est strictement interdite dans tous les autres pays, zones ou territoires et en particulier dans toutes les îles (sauf la Corse), non cités ci-dessus.

La société Securitifleet SAS est propriétaire d'une partie substantielle de la flotte louée par Europcar France SAS à sa clientèle conformément aux présentes conditions générales et a consenti un gage sur ses véhicules au profit notamment de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et de ses successeurs et cessionnaires. Pour les besoins de ce gage, Europcar France SAS a été désignée en tant que "tiers convenu" conformément à l'article 2337 du Code civil. En conséquence, si la société Securitifleet SAS est désignée sur le certificat d'immatriculation dont une copie vous a été remise comme propriétaire du véhicule loué au titre des présentes, tout retour de véhicule par un client d'Europcar France SAS devra être impérativement effectué auprès d'Europcar France SAS en sa qualité de tiers convenu ou, le cas échéant, de toute autre entité qui viendrait à lui être substituée en cette qualité et en aucun cas à Securitifleet SAS. Pour toute information, veuillez contacter le service juridique d'Europcar France au 01.30.44.90.08.

## 2 - CONDITIONS A REMPLIR POUR LOUER

Vous devez nous fournir, avec justificatifs, tous les renseignements indispensables à l'établissement de votre contrat de location et notamment : votre identité, votre adresse, la catégorie et la date de délivrance de votre permis de conduire, le moyen de paiement de votre location tel qu'indiqué.

Tout conducteur doit être âgé d'au moins 18 ans et titulaire d'un permis de conduire en cours de validité délivré depuis une durée minimale précisée, pour chaque catégorie de véhicule, au "Guide de la Location". De plus, les véhicules de la ligne Prestige relèvent de conditions spécifiques de location, décrites dans la plaquette "Ligne PRESTIGE" imposant notamment au Locataire d'être titulaire de deux cartes de crédit, l'une majeure et l'autre mineure. Par ailleurs, un supplément sera exigé pour tout conducteur âgé de 18 à 25 ans et sous réserve qu'il remplisse les conditions visées ci-dessus.

## 3 - LE VEHICULE

### 3-1 ETAT DU VEHICULE

Un état descriptif du Véhicule est joint à votre contrat. Vous vous engagez à y consigner par écrit, **avant votre départ de la station**, toute défectuosité apparente qui n'y figurerait pas. A défaut, nous sommes réputés avoir délivré un véhicule conforme à l'état descriptif.

**Nous ne pourrions malheureusement pas tenir compte de réclamations concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés au moment du départ. Vous devez rendre le véhicule dans l'état où vous l'avez reçu.**

Tous frais de remise en état, consécutifs à une faute du locataire ou en l'absence de faute d'un tiers identifié, viendront en surcharge du coût de la location, sous réserve des stipulations de la section "garanties contractuelles optionnelles".

### 3-2 USAGE DU VEHICULE

**Vous ne devez jamais faire circuler le Véhicule ailleurs que sur le Territoire (voir cette définition, article 1).**

Conformément au principe de personnalité des peines, vous êtes responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Ainsi, vous êtes informés que vos coordonnées pourront être communiquées aux Autorités compétentes qui en feraient la demande et, le cas échéant, vous serez redevable de frais de traitement de dossier s'élevant à 25 (vingt cinq) euros TTC. Le Locataire autorise expressément le Loueur à utiliser son moyen de paiement, notamment carte bancaire, pour se faire payer la somme correspondante. **Vous vous engagez à utiliser le Véhicule en "bon père de famille"** et notamment, sans être sous influence éthylique ou narcotique ou de toute substance susceptible d'affecter la conduite conformément aux dispositions du Code de la route et l'utiliser conformément à sa destination, ce qui, pour un Véhicule Particulier, est principalement celle du transport de personnes à titre gratuit et pour un Véhicule Utilitaire, est principalement celle du transport de marchandises.

Dans le cas où les conditions d'utilisation du Véhicule relèvent d'une réglementation spécifique, vous êtes responsable du respect de cette réglementation tout au long du contrat. De plus, toute infraction à cette réglementation oblige le Locataire à indemniser le Loueur de tout préjudice que ce dernier pourrait subir. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les dimensions des Véhicules Utilitaires (figurant à l'intérieur de l'habitacle et/ou sur la fiche "état du véhicule" pour la hauteur) qui obligent à une attention accrue lors de certaines manœuvres (marche arrière par exemple) et peuvent rendre impossible le franchissement de certaines infrastructures routières (tunnels, ponts, etc.), dont la hauteur maximum est, suivant la réglementation en vigueur, signalée en avance.

**ATTENTION: En cas de mauvaise appréciation du gabarit du Véhicule, les chocs hauts de caisse et sous caisse ne sont pas couverts par la garantie dommages sauf à prouver le cas de force majeure.**

**Vous ne devez pas vous servir du Véhicule loué notamment :**

- pour être reloué ;
- pour le transport de personnes à titre onéreux ;
- pour le transport d'un nombre de personnes supérieur à celui mentionné sur la carte grise du véhicule ;
- pour participer à des rallyes, compétitions ou essais, quel que soit le lieu ;
- pour donner des cours de conduite ;
- pour pousser ou tirer un autre véhicule (sauf véhicules équipés d'un crochet -charge maximum 1000 kg) ;

## société

- sur des routes non carrossables ou dont la surface ou l'état d'entretien présente des risques pour les pneus ou les organes sous le véhicule ;
- pour commettre une infraction intentionnelle.

Les marchandises et bagages transportés dans le Véhicule, y compris leur emballage ou leur arrimage, ne doivent ni détériorer le Véhicule, ni faire courir de risques anormaux à ses occupants. Quand vous stationnez le Véhicule, même pour un arrêt de courte durée, vous vous engagez à fermer le Véhicule à clef et à vous servir des dispositifs d'alarme et/ou d'antivol dont le véhicule est équipé.

Vous ne devez jamais laisser le Véhicule inoccupé avec les clés sur le contact.

**L'absence de restitution des clés du Véhicule entraînera la déchéance de la garantie vol.**

En cas de dommage ou de Vol, vous devez transmettre au Loueur le constat amiable d'accident sous 5 (cinq) jours ouvrés, ou le récépissé de déclaration de vol remis par les Autorités, sous 2 (deux) jours ouvrés, ainsi que les clés et papiers du Véhicule.

**ATTENTION : l'article 3-2 énonce les obligations minimum à respecter pendant la période durant laquelle vous avez la garde du Véhicule.**

## 3-3 ENTRETIEN / PROBLEME MECANIQUE

EUROPCAR

Au cours de votre location et en fonction du nombre de kilomètres parcourus, vous aurez à effectuer les contrôles d'usage (niveau d'huile moteur au-delà de 1000 km, pression des pneus, etc.), conformément à un usage de "bon père de famille". A ce titre, le Locataire restera vigilant à tout signal émis par les voyants d'alerte apparaissant sur le tableau de bord du Véhicule, le cas échéant, et prendra toutes les mesures conservatoires nécessaires, s'il y a lieu, telles que l'arrêt d'urgence.

Le Véhicule vous est fourni avec des pneumatiques dont l'état et le nombre sont conformes à la réglementation routière. En cas de détérioration de l'un d'entre eux pour une cause autre que l'usure normale, vice caché ou cas de force majeure, vous vous engagez à le remplacer immédiatement et à vos frais par un pneumatique de même dimension, même type, même marque, et d'usure égale.

En cas de panne mécanique ou d'accident, vous bénéficiez d'un Service assistance, inclus dans le prix de votre location. Les conditions de cette assistance vous sont exposées dans le "Guide de la location" mis à votre disposition dans toutes les agences Europcar.

Si le compteur kilométrique n'a pas fonctionné pour une cause autre qu'une défaillance technique, le Locataire devra payer l'indemnité kilométrique calculée sur la base de 500 kilomètres par jour de location.

Toute transformation ou intervention mécanique sur le Véhicule est interdite sans autorisation préalable du Loueur.

#### **4 - DUREE DE LA LOCATION**

##### **4-1 NOTION ET CALCUL**

La durée d'un contrat de location est de 30 (trente) jours maximum. Le Locataire s'engage à restituer le Véhicule au Loueur à la date prévue au contrat de location sous peine de s'exposer à des poursuites judiciaires civiles et pénales. La durée de location se calcule par tranche de 24 (vingt quatre) heures, non fractionnable, depuis l'heure de mise à disposition du Véhicule, mais vous bénéficiez toutefois d'une tolérance de 29 (vingt neuf) minutes à la fin de la location avant qu'une nouvelle période de 24 (vingt quatre) heures soit appliquée.

Si vous souhaitez renouveler le contrat, il vous appartiendra :

- a) de vous rendre, avec le Véhicule prioritairement dans l'agence EUROPCAR de départ (ou pour les seuls locataires titulaires d'un accréditif EUROPCAR, dans l'agence EUROPCAR que vous indiquera l'agence de départ) ;
- b) d'effectuer un contrôle du Véhicule avec l'agent EUROPCAR ;
- c) de régler le loyer et charges complémentaires à la fermeture du contrat échu ;
- d) et de signer un nouveau contrat.

Le renouvellement d'un contrat mensuel est strictement soumis aux stipulations qui précèdent. De plus, le non respect par le Locataire de ces stipulations pour les locations mensuelles le rendra automatiquement redevable vis-à-vis du Loueur d'une astreinte conventionnelle de 50 (cinquante) euros TTC par jour de conservation du véhicule au-delà de la date d'échéance du contrat, en plus du coût de la location et sans préjudice, pour le Loueur, de toute action civile et/ou pénale qui lui serait ouverte sur le fondement de la non restitution du Véhicule.

##### **4-2 FIN DE LOCATION**

La location se termine par la restitution du Véhicule, de ses clés et de ses papiers au comptoir du Loueur, à un agent EUROPCAR en uniforme.

**En aucun cas vous ne restituerez les clés à des personnes présentes sur les parkings et prétendant être agent EUROPCAR.**

Dans l'hypothèse où le Véhicule serait restitué sans ses clés, celles-ci seront facturées au Locataire ainsi que, s'il y a lieu, les frais de rapatriement du Véhicule. Le Loueur ne peut en aucune façon être tenu responsable des biens qui auraient été oubliés dans le Véhicule à l'issue de la location.

**ATTENTION : Seule la prise de possession du Véhicule, des documents et des clés par l'agent du Loueur, aux heures d'ouverture de l'agence concernée, permet de mettre fin au contrat de location.**

**Rappel : Votre responsabilité est engagée jusqu'à la fin du contrat de location.**

**Exceptions :** en cas de confiscation ou de mise sous scellés du Véhicule, le contrat de location pourra être résilié de plein droit dès que le Loueur en sera informé par les Autorités ou par le Locataire. Toute utilisation du Véhicule qui porterait préjudice au Loueur autoriserait celui-ci à résilier de plein droit le contrat. En cas de Vol, le contrat de location est arrêté dès transmission au Loueur du dépôt de plainte effectué par le Locataire auprès des Autorités compétentes. En cas d'accident, le contrat de location est arrêté dès transmission au Loueur du constat amiable dûment rempli par le Locataire et le tiers éventuel.

#### **5 – PAIEMENT**

**Les Locataires sont solidaires du règlement du coût de la location.** Le coût estimé de la location et des prestations est **payable d'avance**. Il comprend : le prix de la location, calculé selon les tarifs en vigueur lors de la signature du contrat ; les éventuelles redevances ou coût d'options complémentaires acceptées par le Locataire, les différentes cotisations relatives aux garanties ou assurances complémentaires souscrites ; le tout augmenté de 20 %, auquel s'ajoute le dépôt de garantie, s'il y a lieu, ainsi que l'évaluation du service carburant, tels qu'indiqués dans le "Guide de la Location". Pour tout règlement effectué au moyen d'une carte bancaire, le conducteur principal devra en être le titulaire. Dans tous les cas, une autorisation sera demandée au départ de la location, pour le montant du dépôt de garantie. Hors le cas du paiement anticipé, au retour du Véhicule le montant de la facture (cf. article 5-2) sera automatiquement débité sur le compte correspondant à la carte présentée sauf si le Locataire présente un autre moyen de paiement accepté par le Loueur. Le locataire accepte d'ores et déjà le débit sur ce même compte du montant de la franchise non

rachetable et d'autres frais en cas de dommages ou de vol du Véhicule.

##### **5-1 DEFAUT DE PAIEMENT**

En cas de dépassement du délai de paiement matérialisé sur la facture par la date d'échéance, le Locataire sera redevable d'une pénalité de retard sur la somme due, d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi que de l'indemnité forfaitaire de recouvrement, dans les conditions visées à l'article L. 441-6 du Code de commerce.

- le défaut de paiement ou tout impayé entraîne la déchéance du terme pour les factures non échues et la résiliation du contrat de plein droit.

- le Loueur exige la **restitution immédiate** des véhicules en cours de location.

##### **5-2 TARIF APPLICABLE**

Les tarifs applicables à la location, aux prestations complémentaires, aux garanties ou assurances optionnelles sont ceux en vigueur lors de la signature du contrat et correspondent aux conditions que vous avez exposées (durée, station de retour...).

Toute modification de ces conditions entraînera l'application d'un autre tarif correspondant aux nouvelles conditions. Le Véhicule vous est fourni avec le plein de carburant. Vous devez le restituer dans le même état. A défaut, les frais de Service Carburant et le nombre de litres de carburant manquant vous seront facturés.

##### **5-3 DEPOT DE GARANTIE**

Le montant du dépôt de garantie dépend d'une part, de la catégorie du Véhicule loué et, d'autre part, des garanties complémentaires souscrites. Il est destiné à couvrir le préjudice subi par le Loueur du fait de dommages ou de Vol du Véhicule. Son montant est indiqué dans le "Guide de la Location" et, au départ de la location, sur votre contrat.

societe

EUROPCAR

Si le Locataire n'a pas souscrit de garantie contractuelle (vol et/ou dommages) le dépôt de garantie sera égal au montant du plafond de responsabilité des Locataires, différent suivant la catégorie du Véhicule mis à disposition et indiqué dans le "Guide de la Location". Si le Locataire a souscrit une garantie contractuelle dommages (MENTION CDW reportée ou cochée sur le contrat) et vol (MENTION TW reportée ou cochée sur le contrat), seul sera réclamé un dépôt égal au montant de la franchise non rachetable restant à la charge du Locataire en cas de dommage ou de Vol. Le dépôt peut être limité ou exclu en fonction des garanties contractuelles optionnelles complémentaires qui réduisent ou suppriment la franchise non rachetable (Cf. article 7-1 ci-après). Le dépôt de garantie sera acquis au Loueur en cas de dommage imputable au Locataire ou en l'absence de faute d'un tiers identifié et en cas de Vol du Véhicule (sauf à faire application des garanties contractuelles exposées ci-dessous) et ceci à hauteur du préjudice subi.

En l'absence de dommage et/ou de Vol, le montant du dépôt de garantie effectivement versé sera remboursé en fin de location, sous réserve du délai d'encaissement de 21 (vingt et un) jours pour les chèques.

##### **5-4 CONVERSION DE PAIEMENT**

Le Locataire étranger titulaire d'une carte Visa ou MasterCard (dont la devise d'origine est différente de l'euro) peut, en payant la location avec cette dernière, bénéficier de la conversion dans la devise d'origine de sa carte. L'agent EUROPCAR qui offre ce service au Locataire saisit la réponse de ce dernier et le contrat de location est complété de la mention correspondant à l'option choisie. Le Loueur se charge alors de la conversion de devise avec un taux de change du jour basé sur l'indice Reuters avec des frais de change de 2,75 %. Si le Locataire souhaite changer d'avis, il peut le déclarer au comptoir EUROPCAR lors du retour du Véhicule et obtenir sa facture finale en euros. Si pour une raison technique le Loueur ne pouvait pas offrir ce service ou si le Locataire étranger titulaire d'une carte Visa ou MasterCard (dont la devise d'origine est différente de l'euro) choisissait de payer en euros, la conversion dans la devise d'origine de la carte sera effectuée par et selon les conditions de la banque du titulaire.

#### **6 - RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGE AU VEHICULE LOUE OU DE VOL**

**Vous êtes responsable du Véhicule dont vous avez la garde.**

En cas d'accident, avec ou sans tiers identifié, vous devez obligatoirement remplir un constat amiable d'accident automobile et le remettre dans un délai n'excédant pas 5 (cinq) jours ouvrés à votre agence EUROPCAR. Dans le cas contraire, et si le Loueur était mis en cause par une compagnie d'assurance adverse, alors vous seriez redevable des frais de traitement de dossier s'élevant à 143,52 (cent quarante trois virgule cinquante deux) euros TTC.

En tout état de cause, vous serez obligatoirement redevable de frais de traitement de dossier s'élevant à 50 (cinquante) euros TTC, remboursable dans le cas où votre responsabilité ne serait pas engagée. Ces frais s'ajoutent à tout montant facturé au titre de la franchise non rachetable ou de la franchise non-rachetable réduite (Cf. article 7-1 ci-après), même au-delà du plafond de cette dernière, le cas échéant, et seront dus même si vous avez souscrit au rachat total de franchise (notamment dans le cadre de la Super Garantie SLDW, d'un Pack comprenant cette garantie).

En cas de Vol du Véhicule ou de dommages causés à celui-ci par votre faute, ou en l'absence de faute d'un tiers identifié, vous devez indemniser le Loueur à hauteur du préjudice (montant forfaitaire dû en application du barème présenté au document « Facturation forfaitaire par dommage sur un véhicule EUROPCAR » ou montant estimé par voie d'expert du coût prévisible des réparations, ou valeur vénale du Véhicule, le cas échéant, frais d'immobilisation, frais de dossier...).

Dès la fin de la location, en cas de dommage ou de Vol, un montant équivalent à la franchise non rachetable vous sera facturé (voir le "Guide de la Location" disponible dans les agences du Loueur). Si le montant forfaitaire dû en application du barème présenté au document « Facturation forfaitaire par dommage sur un véhicule EUROPCAR » (ou, le cas échéant, le montant du préjudice effectivement subi par le Loueur) est supérieur à cette somme, une facture de la différence vous sera adressée. Si le préjudice subi par le Loueur devait être réduit (découverte du véhicule sous 60 jours, partage ou responsabilité totale d'un tiers...), le/les Locataire(s) serait (seraient) remboursé(s) à hauteur de cette diminution. Cette responsabilité est limitée si vous avez souscrit les garanties "responsabilité réduite" en cas de dommages et/ou de vol exposées dans l'article 7.

#### **7 - NOS GARANTIES CONTRACTUELLES OPTIONNELLES**

**ATTENTION : L'ENSEMBLE DE CES PROTECTIONS NE S'EXERCE QUE SUR LE TERRITOIRE (Voir liste des pays en 1-définitions), PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT DE LOCATION ET SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES STIPULATIONS DES ARTICLES 2, 3-2, 4-2 DES PRÉSENTES CONDITIONS.**

##### **7-1 GARANTIE DOMMAGES ET/OU VOL**

Pour réduire votre responsabilité au montant de la franchise non rachetable, vous avez la possibilité de souscrire la garantie contractuelle en cas de dommage ("CDW") et/ou de vol du véhicule loué ("TW" ou pack dommage et vol "SLDW" mentionnées ou cochées sur le contrat ou tout autre pack identique ou similaire, le cas échéant), lorsqu'elle n'est pas incluse dans nos tarifs.

Vous pouvez également souscrire des garanties optionnelles complémentaires couvrant dommages et vol qui permettent de réduire la franchise non rachetable ou de l'annuler en fonction du type de véhicule (tourisme, utilitaire, prestige).

Ces garanties complémentaires dénommées, Super Garantie dommages et vol (SLDW), Pack Sérénité (SER-PACK), Pack Sérénité Plus (SERP-PP) (ou tout autre Pack qui pourrait être créé) sont explicitées dans le "Guide de la Location" qui en précise la nature, l'étendue et les autres conditions s'y rapportant, notamment le montant des franchises.

La souscription des garanties précitées est conclue au départ de la location moyennant une cotisation forfaitaire par jour de location et est indiquée par le sigle correspondant qui est mentionné ou coché sur le contrat ; le montant de la franchise pouvant rester due y étant également précisé.

**ATTENTION : Ces garanties, même lorsqu'elles offrent un rachat total de franchise ne couvrent pas les dommages "haut de caisse" ou "sous caisse" ni les déchéances de garanties ci-après mentionnées à l'article 7-2 qui demeurent pleinement applicables.**

**Sont également exclus de toute garantie le dommage et le vol des marchandises transportées.**

**En fonction du niveau de garantie souscrit, il pourra vous être facturé, pour chaque sinistre le montant de la franchise non rachetable ou de la franchise non rachetable réduite, variable selon la catégorie de véhicule, qui est indiqué sur le contrat, au départ de votre location et dans le "Guide de la Location" précité, disponible dans toutes les agences Europcar.**

**Si le montant du préjudice effectivement subi par le loueur est inférieur à ce montant, seule la moins élevée des deux sommes vous sera due.**

Si votre responsabilité est totalement dérogée, et dès remboursement obtenu du tiers responsable, cette somme vous sera intégralement restituée.

##### **7-2 DÉCHÉANCE DE GARANTIE**

Les conducteurs non désignés au contrat de location, et dont reste responsable le Locataire, ne pourront prétendre au bénéfice des garanties dommages et vol du Véhicule. L'irrespect de l'une quelconque des obligations expressément stipulées dans les articles 2, 3-2, 4-2 des présentes Conditions Générales entraînera la déchéance de garanties contractuelles souscrites. Le ou les Locataires seront alors responsables de la totalité du sinistre dans les conditions du droit commun de la responsabilité.

société

EUROPCAR

#### **8 - ASSURANCES / ASSISTANCE**

Tous nos véhicules sont couverts par une police "Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers", conformément à la réglementation en vigueur, Europcar France a souscrit cette assurance auprès de AIG EUROPE LIMITED selon police N° 1.902.122. Ils bénéficient également d'un contrat d'assistance. Vous pouvez également souscrire des assurances optionnelles conducteur, personnes transportées et effets personnels.

Les conditions et limitations des assurances obligatoires ou optionnelles, des garanties contractuelles, ainsi que celles du contrat d'assistance vous sont exposées dans le "Guide de la Location" rubrique Conditions d'Assurance et d'Assistance(s) mis à votre disposition dans toutes les agences EUROPCAR.

#### **9 - CONVENTION SUR LA PREUVE**

L'image du contrat sera stockée sur un support physiquement inaltérable. Il est convenu entre les parties que cette image aura la valeur juridique d'un document original.

#### **10 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE**

Tout litige entre commerçant né du présent contrat et qui n'aurait pas pu déboucher sur un accord amiable sera, dans la mesure où la loi le permet, de la compétence du Tribunal dont dépend le Siège Social du Loueur.

#### **11 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations recueillies par le Loueur sont nécessaires pour permettre les locations de véhicules et opérations s'y rapportant (réservations, facturation...) ainsi que pour vous fournir les autres services et avantages auxquels vous avez éventuellement souscrit (envoi d'offres partenaires, gestion des programmes avantages etc...). Elles sont destinées, en tout ou partie, aux sociétés du Groupe du Loueur, leurs franchisés et partenaires. Le loueur ainsi que la société Europcar France sont les responsables de traitement des ces informations. Les informations dont le recueil est obligatoire vous ont été infiquées par le Loueur lors de la saisie de vos données en agence.

Vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant et celui d'en demander la rectification ou la suppression en vous adressant à:

**Europcar France – Département Juridique - Bâtiment L -  
Parc d'affaires 'Val Saint-Quentin' - 2, rue René Caudron - 78960 Voisins-Le-Bretonneux**

Dans le cadre de la fourniture de nos services il se peut que vos données personnelles soient transférées à des sociétés du Groupe Europcar, à ses franchisés ou à ses partenaires et autres prestataires techniques situés au sein et en dehors de l'Union Européenne.

Certains des destinataires de ces transferts peuvent être situés dans des pays dont la législation concernant les données personnelles peut ne pas offrir un niveau de protection équivalent à la législation française. En acceptant des présentes conditions générales, vous autorisez Europcar France à effectuer de tels transferts de vos données vers ces pays.

Il est précisé que le Loueur a régulièrement déclaré à la CNIL le traitement correspondant à la "Gestion des personnes à risque" qui permet aux sociétés du Groupe du Loueur de refuser la location à ces personnes.

En outre, en sa qualité d'adhérent à la Branche Loueurs du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) certaines données, en relation avec le contrat de location, peuvent être transmises en vue de leur mutualisation au profit des entreprises adhérentes à cette branche les autorisant à refuser légitimement toute future location. En vertu de la délibération CNIL n°2006-235 du 9 novembre 2006, vous serez préalablement informé si vous êtes concerné et disposerez alors d'un droit d'opposition à l'inscription, d'accès, de rectification et/ou de suppression de vos données nominatives auprès de la Branche Loueurs du CNPA (50, rue Rouget de Lisle – 92158 Suresnes Cedex).

societe

EUROPCAR

## CONDITIONS D'ASSURANCE, D'ASSISTANCE ET CONSEILS UTILES

L'ENSEMBLE DE CES PROTECTIONS S'EXERCE POUR UNE LOCATION AU DEPART D'UNE AGENCE SITUÉE EN FRANCE METROPOLITAINE ET SUR UN VEHICULE CIRCULANT SUR LE TERRITOIRE, DONT LES LIMITES GEOGRAPHIQUES SONT DEFINIES AUX CONDITIONS GENERALES DE LOCATION.

### 1. LES ASSURANCES

#### 1.1 ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Tous les véhicules de la flotte EUROPCAR sont assurés pour les dommages corporels et matériels que vous pourriez causer aux tiers (passagers inclus) à la suite d'un accident impliquant le dit véhicule, en vue de satisfaire à l'obligation d'assurance prescrite par l'article L 211-1 du Code des Assurances. Notre assureur, dont le nom figure sur l'attestation d'assurance accordée, pour les dommages visés ci-dessus une garantie sans limitation de somme pour les dommages corporels et à hauteur de 762 245€ pour les dommages matériels.

**ATTENTION : afin de ne pas être exclu du bénéfice de la garantie, vous devez respecter les limitations géographiques de circulation mentionnées aux conditions générales de location.**

Vous devez également respecter les obligations des conditions générales de location relatives à la conduite du véhicule, notamment celles visant le permis de conduire, le respect des conditions de sécurité et les interdictions relatives à la participation aux rallies, compétitions ou essais, l'usage des remorques ou le tractage d'autres véhicules, et le transport de personnes à titre onéreux. Dans le cas contraire, si la responsabilité du conducteur est engagée, l'assureur se réserve le droit d'exercer un recours en son nom ou le nôtre contre le dit conducteur et/ou le locataire du véhicule.

#### 1.2 ASSURANCE PROTECTION CONDUCTEUR ET GARANTIE COMPLEMENTAIRE POUR LES PASSAGERS (PAI)

Le conducteur ne peut jamais être couvert par la Police de Responsabilité Civile, pour les dommages éventuels qu'il subirait de son propre fait (par exemple, lors d'une sortie de route, sans implication d'un autre véhicule). Il vous est proposé, si vous le souhaitez, de souscrire, moyennant une cotisation additionnelle, une assurance complémentaire « PAI » qui vous apportera, ainsi qu'aux passagers du véhicule EUROPCAR, dans la mesure où ils occupent les places dans le véhicule normalement prévues à cet effet, une indemnité en cas de Décès ou d'invalidité Permanente Totale. Le niveau de cette garantie peut être augmentée, en choisissant l'option « Super PAI ». Le tableau en page n°10 vous indiquera le niveau des garanties. Les indemnités versées dans le cadre de ces garanties le sont en complément à d'éventuelles indemnités versées par une police de Responsabilité Civile d'un Tiers responsable de l'accident. Pour des taux d'invalidité Permanente inférieurs à 100%, une réduction proportionnelle de l'indemnité est appliquée.

Ces garanties ne s'appliquent pas pour des personnes transportées à titre onéreux ou dans des conditions légales de sécurité insuffisantes. En cas d'absence de port de la ceinture de sécurité au moment de l'accident, les indemnités seront réduites d'un tiers.

Le locataire ou le passager sous l'emprise d'un état alcoolique selon la législation en vigueur, responsable de l'accident ne peut prétendre à indemnité, à moins que lui ou ses ayants droit n'apportent la preuve que l'accident était sans relation de cause à effet avec cet état. L'ensemble de ces garanties ne s'exerce que sur le territoire dont les limites géographiques sont définies aux Conditions Générales de Location.

#### 1.3 L'ASSURANCE GARANTIE DE VOS EFFETS PERSONNELS (S.P.A.I.) :

Cette assurance ne peut être souscrite que pour les locations de véhicules particuliers.

Si vous avez souscrit l'assurance Super PAI, vous bénéficiez, en plus de la couverture P.A.I., d'une garantie de vos bagages et effets personnels contre les dommages survenant à l'occasion des événements suivants au cours de votre location :

- Vol ou tentative de vol du véhicule ;
- Vol par effraction du contenu du véhicule ;
- Incendie ou explosion, y compris incendie à la suite d'un dommage électrique ;
- Accident de la circulation (y compris le vol consécutif) ;
- Catastrophes naturelles, selon les dispositions légales.

#### Les Exclusions

Ne sont pas couverts par cette garantie :

- Les effets vestimentaires que vous portez au moment du sinistre ;
- Les espèces, chèques, cartes de crédit et/ou à mémoire ;
- Les titres et valeurs de toute nature ;
- Les bijoux et objets précieux ;
- Les objets ou métaux rares et précieux (matériels professionnels) ;
- Les fourrures et cuirs de toutes sortes ;
- Les oeuvres d'art ;
- Les biens appartenant au loueur ;
- Les téléphones portables ;
- Les vols commis entre 22 h et 6 h, sauf si le véhicule était remis dans un garage fermé à clef, ou gardienné ;
- Les vols commis par, ou avec la complicité des membres de la famille du locataire (Art. 311-12 du Code Pénal) ;
- Les vols commis sans effraction du véhicule ;
- Les vols par effraction de l'habitacle des véhicules découverts ou décapotables, sauf si les biens étaient dans le coffre du véhicule fermé à clef et inaccessible par l'intérieur.

Le plafond de la garantie s'élève à 762,25 € par véhicule et une franchise de 45,73€ est toujours déduite. Elle ne s'exerce que sur le territoire dont les limites géographiques sont définies aux Conditions Générales de Location.

## 2. L'ASSISTANCE-DEPANNAGE INCLUSE SYSTEMATIQUÉMENT DANS LE TARIF DE VOTRE LOCATION

Vous bénéficiez, pendant la durée de votre location convenue avec le loueur sans supplément de prix\*, d'un service de Dépannage et d'Assistance lié à l'utilisation du véhicule. En cas de besoin, vous pouvez vous mettre en rapport avec ce service à travers les deux numéros de téléphone indiqués dans cette présente plaquette.

Pour bénéficier des garanties de ce service, il est nécessaire de le contacter au préalable. Si vous prenez des initiatives ou engagez des dépenses sans cet accord préalable, aucun remboursement ne pourra vous être fait. La seule exception concerne les cas de panne sur autoroute, pour les frais de dépannage ou de remorquage.

\* Sont exclus de la gratuité les réparations faisant suite aux erreurs de carburants dues aux clients, le remplacement des clés du véhicule loué dû à la perte ou la casse de celles-ci, ainsi que les crevaisons et/ou détérioration de pneumatiques.

**NOTA** : les erreurs de carburants dues au client, la casse ou la perte de clés du véhicule loué, ainsi que les crevaisons de pneumatiques feront l'objet d'une facturation forfaitaire :

- Perte ou casse de clés : 150 € T.T.C
- Erreurs de carburant sans casse moteur : 300 € T.T.C
- Crevaisons et/ou détériorations de pneumatiques : 200 € T.T.C par pneumatique

Ce service comprend notamment :

- Une Assistance aux personnes
- Organisation des contacts médicaux
- Transport d'un malade ou blessé en fonction des nécessités médicales et des décisions des médecins du service.
- La prise en charge du déplacement d'une personne vers le lieu d'hospitalisation si le bénéficiaire est intransportable pendant au moins 3 jours.
- Une avance (remboursable sous trois mois) de maximum 6100 € des frais médicaux en cas d'hospitalisation hors du pays de résidence du bénéficiaire (caution demandée si bénéficiaire non-affilié à la Sécurité Sociale française).
- Rapatriement du corps vers le pays de résidence en cas de décès du bénéficiaire pendant la location.
- En cas de poursuites judiciaires (hors de votre pays de résidence) à votre rencontre à la suite d'un accident : avance (remboursable sous 45 jours maximum) d'une caution pénale à hauteur de 7625 € maximum et des frais d'avocat de 763 € maximum.

## société

EUROPCAR

- Une assistance technique pour le véhicule loué
  - Envoi d'un dépanneur
  - Organisation et prise en charge du remorquage d'un véhicule accidenté ou en panne qui ne peut être réparé sur place.
  - Recherche dans un rayon de 50 km de mise à disposition d'un véhicule de remplacement, si le véhicule ne peut être réparé immédiatement. (A noter que le contrat reste ouvert jusqu'au dernier jour prévu de la location).
  - Transport des bénéficiaires jusqu'à l'agence de mise à disposition du véhicule de remplacement.
  - Si un véhicule de remplacement ne peut être trouvé :
  - Soit hébergement et petit-déjeuner dans un hôtel pendant une nuit.
  - Soit transport par taxi ou train jusqu'au domicile ou lieu de destination en France ou lieu de départ en France pour les non-résidents.
- Cette prestation est effectuée à hauteur de 92 € par bénéficiaire.

Les prestations d'assistance précédemment définies ne sont pas réalisées dans les cas suivants :

Concernant le véhicule loué :

- LORSQUE LES VÉHICULES UTILITAIRES LOUÉS EN FRANCE CIRCULENT A L'ÉTRANGER, Y COMPRIS LES PAYS INCLUS DANS LE TERRITOIRE DÉFINI A L'ARTICLE 1 DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION. Si les incidents ou dommages résultent de la participation à des compétitions sportives, rallies ou tout type de compétition.

Concernant les personnes :

- les états de grossesse sauf complication imprévisible et dans tous les cas à partir de la 36ème semaine de grossesse (\*).
- les convalescences et les affections en cours de traitement et non encore consolidées.
- les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées, ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.
- les voyages entrepris dans un but de diagnostic et/ou de traitement.

(\* ) la notion de 36ème semaine de grossesse correspond aux recommandations des compagnies aériennes de IATA.

## 3. CONSEILS UTILES

### 3.1 LES PRECAUTIONS A PRENDRE :

L'existence de l'ensemble des coûts identifiées ci-dessus vous assure une grande tranquillité au cours de votre location.

Toutefois, elles ne vous dégagent pas de vos obligations de faire en sorte que le sinistre soit évité ou que ses conséquences soient réduites au maximum.

Ces obligations sont notamment :

- *En Matière de Responsabilité Civile*

D'avoir un comportement responsable au volant et de ne rien faire qui puisse mettre vos passagers ou les autres usagers de la route en danger.

- *En matière de Dommages au Véhicule*

De vous servir du véhicule conformément à sa destination et de prendre toutes les précautions pour éviter qu'il subisse des dommages. Dans ce contexte, nous vous conseillons de toujours stationner dans des endroits où le véhicule ne risque pas d'être endommagé par une circulation normale.

- *En matière de Vol du Véhicule*

D'utiliser tous les moyens de fermeture et de protection, lorsque vous quittez le véhicule et généralement de ne jamais mettre le véhicule en situation de risque évident. A ce propos, nous vous conseillons, chaque fois qu'il sera possible, de choisir des lieux de stationnement pré-sentant le maximum de sécurité (par exemple, utiliser des parkings gardés, choisir des endroits illuminés lors d'un stationnement nocturne, ne jamais laisser des objets de valeur visibles dans le véhicule etc.)

- *En ce qui concerne vos effets personnels*

Les recommandations ci-dessus apporteront aussi une sécurité accrue à vos effets personnels, que vous ayez choisi de souscrire la garantie les concernant ou non. Même si vous avez souscrit cette dernière, vous êtes tenu d'apporter un certain nombre de précautions aux effets garantis, et notamment de ne pas les laisser visibles dans le véhicule en stationnement.

### 3.2 QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

#### A - AU MOMENT DE L'ACCIDENT

- FAITES EN SORTE QUE VOTRE VÉHICULE NE REPRÉSENTE PAS UN DANGER POUR LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE (UTILISEZ NOTAMMENT LES FEUX DE DETRESSE.)
- REMPLISSEZ UN CONSTAT D'ACCIDENT SIGNÉ DES DEUX PARTIES, QUE VOUS RESTITUEREZ A L'AGENCE EUROPCAR, EN N'OMETTANT PAS DE PRÉCISER LA DATE ET LE LIEU DE L'ACCIDENT AINSI QUE LES COORDONNÉES COMPLÈTES DU VÉHICULE TIERS (NOM, PRÉNOM, ADRESSE, IMMATICULATION, MARQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE, N° DE POLICE D'ASSURANCE,...).
- PREVEZ, SI BESOIN, NOTRE SERVICE DEPANNAGE-ASSISTANCE (TELEPHONE : 0 800 35 40 00 EN FRANCE).

#### B - VOTRE RESPONSABILITE FACE A UN ACCIDENT

• **SEUL LE VEHICULE EUROPCAR EST IMPLIQUE ET PERSONNE N'EST BLESSEE :**

Trois situations possibles :

**Vous avez souscrit ou votre tarif comprend une garantie Responsabilité réduite en cas de dommages « CDW » :**

Seul restera à votre charge le montant fixe applicable à la catégorie de véhicule loué, appelé Franchise Non Rachetable (voir le « Guide de la Location » disponible dans nos agences), sauf si vous faites l'objet d'une déchéance de garantie-prévue aux conditions générales de location.

**Vous avez souscrit en sus de la « CDW », une Super garantie Responsabilité réduite en cas de dommages « SCDW » ou «SLDW» :**

Le montant restant à votre charge sera réduit et fixé à la Franchise Non Rachetable Réduite applicable à la catégorie de véhicule loué (voir le « Guide de la Location » disponible dans nos agences), sauf si vous faites l'objet d'une déchéance de garantie prévue aux conditions générales de location.

**Vous n'avez pas souscrit de garantie responsabilité réduite en cas de dommages et votre tarif ne l'incluait pas :**

Vous devrez alors indemniser le loueur, à hauteur du préjudice total réellement subi par ce dernier, qui inclut les frais d'immobilisation et frais de dossier.

• **UN OU PLUSIEURS AUTRES VEHICULES SONT IMPLIQUÉS :**

- Respecter les mesures décrites en haut de cette Section.
- Remplissez immédiatement, sur les lieux de l'accident, et avec le (ou les) conducteur(s) de(s) l'autre(s) véhicule(s), un Constat Amiable d'Accident, dont un exemplaire se trouve dans le véhicule EUROPCAR (boîte à gants, vide-poches, etc.).
- Bien marquer la date et le lieu de l'accident, ainsi que les coordonnées complètes de(s) l'autre(s) véhicule(s) impliqué(s) telles que Nom, Prénom, Adresse complète, Marque, Immatriculation, Compagnie d'Assurances, N° de police d'assurance (que vous pouvez vérifier sur le pare-brise).
- N'omettez pas de noter le nombre de cases cochées sur le constat, de le signer et de faire signer le conducteur de l'autre véhicule.
- Laissez un exemplaire à celui-ci.
- Déposez l'autre exemplaire restant à la station EUROPCAR, après avoir complété le verso si nécessaire, au moment où vous restituerez le véhicule.

société

EUROPCAR

• **UNE PERSONNE EST BLESSEE (CONDUCTEUR, PASSAGER, PIETON) :**

- Prévenez ou faites prévenir les Services d'Urgence et/ou de Police et Gendarmerie.
- Respectez les mesures décrites en haut de cette Section.
- Remplissez immédiatement, sur les lieux de l'accident, et avec le (ou les) conducteur(s) de(s) l'autre(s) véhicule(s), un Constat Amiable d'Accident, dont un exemplaire se trouve dans le véhicule EUROPCAR (boîte à gants, vide-poches, etc.).
- Bien marquer la date et le lieu de l'accident, ainsi que les coordonnées complètes de(s) l'autre(s) véhicule(s) impliqué(s) telles que Nom, Prénom, Adresse complète, Marque, Immatriculation, Compagnie d'Assurances, N° de police d'assurance (que vous pouvez vérifier sur le pare-brise).
- Demandez les coordonnées du Service de Police ou de Gendarmerie qui aura fait les constatations lors de l'accident et notez-les sur la Copie du Constat que vous restituerez à EUROPCAR.
- N'oubliez pas de remplir sur le Constat la partie concernant les blessés éventuels, de noter le nombre de cases cochées, de le signer et de faire signer le conducteur de l'autre véhicule éventuellement impliqué en lui laissant un exemplaire dudit constat.
- Déposez l'autre exemplaire restant à la station EUROPCAR, après avoir complété le verso si nécessaire, au moment où vous restituerez le véhicule.
- Pour les Dommages au véhicule EUROPCAR ; reportez vous ci-dessus.

**3.3 QUE FAIRE EN CAS DE VOL DU VEHICULE ?**

Vérifier auprès du commissariat local si le véhicule n'a pas fait l'objet d'un enlèvement par la fourrière.

A défaut :

• **Les démarches immédiates :**

Dès que vous avez connaissance du vol, vous devez en informer l'agence Europcar de départ de la location et en faire la déclaration auprès des autorités de Police ou de Gendarmerie. Restituer à la station EUROPCAR la plus proche les clés du véhicule et une copie de la déclaration de vol.

• **Votre responsabilité :**

- Vous avez souscrit ou votre tarif comprend une garantie Responsabilité réduite en cas de vol « TW » :  
Seul restera à votre charge le montant fixe applicable à la catégorie de véhicule loué, appelé Franchise Non Rachetable (voir le « Guide de la Location » disponible dans nos agences), sauf si vous faites l'objet d'une déchéance de garantie prévue aux conditions générales de location.  
Vous devrez alors indemniser le loueur, à hauteur du préjudice total réellement subi par ce dernier, qui inclut les frais d'immobilisation et frais de dossier.

- **Vous avez souscrit en sus de la « TW », une Super garantie Responsabilité réduite en cas de dommages et vol « SLDW » :**

Le montant restant à votre charge sera réduit et fixé à la Franchise Non Rachetable Réduite applicable à la catégorie de véhicule loué (voir le « Guide de la Location » disponible dans nos agences), sauf si vous faites l'objet d'une déchéance de garantie prévue aux conditions générales de location.

- **Vous n'avez pas souscrit de garantie responsabilité réduite en cas de vol et votre tarif ne l'incluait pas :**

Vous devrez indemniser le loueur à hauteur du préjudice réellement subi. A savoir, si le véhicule n'est pas retrouvé sous 60 jours à compter du vol, remboursement de la valeur nette du véhicule, telle qu'elle figurait dans nos livres comptables au moment du vol. Si le véhicule est retrouvé dans la période de 60 jours suivant le vol, vous devrez indemniser le loueur des frais d'immobilisation et de dossiers, et des éventuels dommages subis par le véhicule.

**3.4 QUE FAIRE EN CAS DE VOL DE VOS EFFETS PERSONNELS ?**

- Faites immédiatement une déclaration de Vol auprès du Commissariat ou de la Gendarmerie la plus proche.
- Donnez un exemplaire du Récépissé de Déclaration de Vol à l'Agence EUROPCAR lors de votre retour.
- Si lors du Vol, des dégâts ont été infligés au véhicule EUROPCAR, n'oubliez pas de faire les démarches indiquées à l'article 3.2.
- L'agence EUROPCAR de retour vous donnera tous renseignements nécessaires concernant le règlement du sinistre et les documents à fournir.

**3.5 QUE FAIRE EN CAS DE PANNE, D' INCIDENT MECANIQUE OU DE PROBLEME MEDICAL ?**

Si, malgré les marques réputées composant notre flotte et les soins que nous apportons à son entretien, vous étiez confronté à une panne ou un incident mécanique, notre Service de Dépannage-Assistance est à votre disposition 24 h/24 et 365 jours par an.

De même, en cas d'urgence médicale (accident ou maladie imprévisible), il est à votre disposition.

Vous pouvez le joindre aux numéros de téléphone suivants :

**Si vous vous trouvez en France : 0 800 35 40 00 (appel gratuit sauf d'un mobile)**

Si vous avez besoin de joindre ce service, pensez à vous munir des renseignements suivants (prenez avec vous les documents de location et le porte-clefs qui vous en fourniront un certain nombre) :

- N° de contrat, date et lieu de départ, lieu de retour prévu.
- La marque, modèle et immatriculation du véhicule.
- Lieu de survenance de l'incident.
- Ou peut-on vous joindre (n° de téléphone) ?

**NIVEAU DE GARANTIES EN CAS DE SOUSCRIPTION DES ASSURANCES PAI OU SPAI :**

	<i>Maximum Cover PAI</i> Plafonds de garantie PAI	<i>Maximum Cover SPAI</i> Plafonds de garantie Super PAI
<b>INSURANCE</b> <i>Death / Disability / Medical expenses</i>	<i>Death : 17 150,51 €</i> <i>Décès : 17 150,51 €</i> <i>Total permanent disability : 17 150,51 €</i> <i>Invalidité permanente totale : 17 150,51 €</i>	<i>Death : 76 224,50 €</i> <i>Décès : 76 224,50 €</i> <i>Total permanent disability : 76 224,50 €</i> <i>Invalidité permanente totale : 76 224,50 €</i>
<b>ASSURANCE</b> Décès/Invalidité Frais Médicaux	<i>Medical expenses : EEC citizens : 762,20 €</i> Frais Médicaux : Ressortissants CEE : 762,20 € <i>Non-EEC citizens : 4 573,47 €</i> Ressortissants non-CEE : 4 573,47 €	<i>Medical expenses : EEC citizens : 3 050,68 €</i> Frais Médicaux : Ressortissants CEE : 3 050,68 € <i>Non-EEC citizens : 4 573,47 €</i> Ressortissants non-CEE : 4 573,47 €
<i>Baggage and Personal</i>	<i>Maximum cover : 762,25 €</i>	<i>Maximum cover : 762,25 €</i>

<i>Effects Cover</i>	<i>Not covered</i>	<i>Garantie a hauteur de 762,25 € max</i>
Assurance Bagages et Effets Personnels	Non couverts	<i>Deductible always applied : 45,73 €</i> <i>Franchise toujours déduite : 45,73 €</i>

societe

EUROPCAR



Parce qu'Europcar est toujours plus proche de vous, vous pouvez contacter nos principaux services et correspondre directement avec l'interlocuteur qui trouvera la réponse à votre attente.

**SERVICE ADMINISTRATION DES VENTES : [service-commercial@europcar.com](mailto:service-commercial@europcar.com)**

Accueil téléphonique du Lundi au Vendredi de  
09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 au 01 30 44 91 10

**RESERVATION VIA RESACAR : [www.resacar.com](http://www.resacar.com)**

**ASSISTANCE RES@CAR** : 01 30 96 48 78

**COMMANDER VOS BILLETS** : <http://services.europcar.fr/voucher-en-ligne>

**OBTENIR UN DUPLICATA DE FACTURE (si paiement par cartes) :**

<http://www.europcar.fr/EBE/module/render/Imprimer-un-duplicata-de-facture-redirection>

**RESERVATION : [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr)**

**Réservation Véhicule de Tourisme**

**0 892 465 465**

0,34 € TTC/min à partir d'un poste fixe

Horaires du centre  
de réservation :  
24/24 heures et 7/7 jours

[ReservationFR@europcar.com](mailto:ReservationFR@europcar.com)

**Réservation Véhicule Utilitaire**

**0 825 359 359**

0,15 € TTC/min à partir d'un poste fixe

Horaires du centre  
de réservation :  
24/24 heures et 7/7 jours

[ReservationFR@europcar.com](mailto:ReservationFR@europcar.com)

**SERVICE RELATIONS CLIENTELE :**

Site internet rubrique service après vente  
Accueil téléphonique du Lundi au Vendredi  
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au 09 69 39 32 29  
E-mail : [service-entreprises@europcar.com](mailto:service-entreprises@europcar.com)

[www.europcar.fr](http://www.europcar.fr)

**EN CAS DE PANNE OU D'ACCIDENTS**

- Europcar Assistance France : 0800 35 40 00
- de l'Etranger ou d'un mobile : 01 49 93 72 42

(appel gratuit)  
24/24H  
7/7 jours